

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-204/SG/CG portant nomination du chef de service des Contributions directes et du chef de service des Contributions indirectes

n° 71-204/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

8 février 1971

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro

25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Borderes, Inspecteur central des Impôts, est, pour compter de la date de son retour au Territoire, nommé Chef du Service des Contributions directes. M. Jean-Louis Mazure, Inspecteur central des Impôts, est maintenu, à titre intérimaire, Chef du Service des Contributions indirectes